Centre de presse
Communiqués
Allocutions
Images
Dossiers d'actualité
Relationnistes auprès des médias

Le MRNF met en place un plan d'intervention pour la gestion des ours jugés dangereux

Québec, le 5 octobre 2009 – Compte tenu d'une plus forte présence d'ours importuns dans les secteurs habités, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a mis de l'avant un plan d'intervention visant à capturer les ours identifiés comme étant dangereux pour la sécurité publique. Les mesures ont été déployées le 30 septembre dernier dans les régions où la présence des ours est problématique, soit dans Lanaudière et les Laurentides, plus particulièrement dans les municipalités suivantes : Saint-Donat, Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints, Mont-Tremblant, Saint-Faustin, Lac-Supérieur, Val-David et Sainte-Agathe-des-Monts.

Dans ce contexte, le MRNF a mandaté la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) pour recruter des trappeurs professionnels spécialisés dans la capture de l'ours. Ils sont affectés par les agents de la protection de la faune dans les zones d'intervention prioritaires. Les ours importuns jugés dangereux sont capturés, certains sont relocalisés et d'autres peuvent être euthanasiés.

« Je suis très heureux de ce partenariat avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, dont les membres possèdent une expertise toute indiquée dans le cadre d'une opération de cette envergure. Le plan d'intervention démontre l'importance que notre gouvernement accorde à la sécurité des citoyens », a mentionné le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard.

Ces opérations se déroulent en périphérie des municipalités et, si la situation le requiert, en milieu urbain. Chaque lieu de capture sera bien identifié par les trappeurs à l'aide d'affiches, et le MRNF demande aux citoyens de ne pas s'approcher de ces lieux et des pièges. Ce plan d'intervention se déroulera jusqu'à ce que la situation soit rentrée dans l'ordre.

Par ailleurs, le MRNF rappelle que la période de chasse de l'ours noir à l'arc et à l'arbalète est ouverte dans la zone 9 depuis le 26 septembre et se termine le 18 octobre. Les chasseurs sont invités à se procurer leur permis de chasse et à exercer leur activité dans les secteurs mentionnés ci-dessus, tout en se tenant éloignés des zones périphériques ciblées par le plan d'intervention.

Les mesures entreprises par le MRNF pour réduire la présence d'ours importuns jugés dangereux dans les secteurs situés à proximité de zones habitées sont appuyées par des associations de chasseurs et de piégeurs de la région de Lanaudière.

Les citoyens doivent continuer de signaler les présences d'ours dangereux à S.O.S. Braconnage au 1 800 463-2191.

Retour à la page précédente

Haut

Cartes/plans
Formulaires
Publications gouvernementales
Programmes
Publications
Lois/règlements
Statistiques
Vocabulaire

Québec gouvernement en ligne
Entreprise en chef
Réseau des aires protégées
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
Campagnes promotionnelles
Nouveautés dans le site
Que pensez-vous du site?

Le faune | L'énergie | Les forêts | Les mines | Le territoire | Le foncier | Régions
Le ministre | Le ministre délégué | Le ministère | Saviez-vous que?
Nous joindre | Plan du site | Politique de confidentialité | Accueil

Québec

© Gouvernement du Québec, 2003-2009